

Vaccination contre l'hépatite A: recommandation pour les sujets à risques élevés d'exposition.

L'hépatite est une inflammation du foie aussi appelée jaunisse parce qu'elle provoque parfois une couleur jaune de la peau et du blanc des yeux. Il y a plusieurs formes d'hépatites, qui peuvent être causées par des produits toxiques ou des virus. Actuellement, il est seulement possible de se protéger contre deux formes d'hépatite virale grâce à un vaccin: l'hépatite A et l'hépatite B.

La vaccination contre l'hépatite A protège contre une maladie qui peut être grave.

Le virus de l'hépatite A s'attrape par de l'eau, des jus ou des aliments insuffisamment cuits (salades, fruits non pelés, fruits de mer, glaçons), essentiellement dans des pays où les conditions d'hygiène peuvent être insuffisantes (en Asie y compris la Turquie, sur tout le continent africain, en Amérique centrale et du Sud et en Europe de l'Est). Le virus de l'hépatite A est donc fréquemment ramené en Suisse par les voyageurs revenant de ces pays. En Suisse, le risque d'attraper une hépatite A est minime, à moins d'être en contact direct avec une personne infectée, le virus étant excrété dans les selles. L'hépatite A est généralement bénigne si elle est attrapée pendant l'enfance, même si des complications graves existent. Chez l'adulte, l'hépatite A provoque une perte d'appétit et des nausées, une jaunisse, de la fièvre et une intense fatigue pouvant durer des semaines, voire quelques mois. Une fois la guérison obtenue, il n'y a pas de contre – contrairement à l'hépatite B – pas de risque de passage à une forme chronique. L'hépatite A peut – dans de très rares cas – se présenter sous une forme fulminante pouvant être mortelle et nécessiter une greffe de foie.

Ne pas être vacciné contre l'hépatite A présente des risques.

L'efficacité du vaccin contre l'hépatite A est exceptionnelle, atteignant 95-99%. Cette vaccination permet de se protéger contre une des maladies les plus fréquentes des voyageurs à destination des pays à risques. Tous ceux qui ont une fois rencontré un jeune ou un adulte ayant souffert d'une hépatite A savent que cette maladie n'est pas «bénigne» et se réjouissent de l'existence d'un vaccin préventif. Le risque d'une maladie particulièrement agressive et grave est également prévenu par la vaccination.

Les vaccins contre les hépatites.

Actuellement, seules les hépatites A et B peuvent être prévenues par une vaccination, séparément ou par un vaccin combiné. Les vaccins contre l'hépatite A contiennent le virus entier tué. Les vaccins contiennent aussi des conservateurs et des stabilisants ainsi qu'une substance dite «adjuvante» qui augmente la réponse du système immunitaire. Aucun ne contient de mercure.

Quel est le meilleur âge pour vacciner contre l'hépatite A?

La vaccination contre l'hépatite A peut avoir lieu dès l'âge d'un an, pendant toute la vie. On considère que deux doses de vaccin permettent une protection

prolongée (au moins 25 ans, probablement à vie). Le vaccin combiné contre les hépatites A et B est particulièrement utile aux jeunes et aux voyageurs, qui sont très nombreux en Suisse puisque plus de 60% des adultes de plus de 25 ans ont voyagé au moins une fois dans un pays en développement.

Effets indésirables du vaccin contre l'hépatite A.

La vaccination contre l'hépatite A est généralement très bien supportée. Une réaction locale (rougeur, douleur, enflure) à l'endroit de l'injection peut survenir. Des réactions comme maux de tête, fatigue ou fièvre sont plus rares. Toutes ces réactions disparaissent en 1-3 jours. La survenue d'effets secondaires graves ou de complications après la vaccination hépatite A est extrêmement rare.

Qui devrait se faire vacciner contre l'hépatite A?

La vaccination est indiquée aux patients avec une maladie hépatique chronique, aux voyageurs à destination de pays où les conditions d'hygiène sont défavorables, aux enfants originaires de ces pays et y retournant temporairement, aux personnes en contact professionnel étroit avec des personnes en provenance de ces pays, aux usagers de drogues et aux personnes en contact professionnel étroit avec eux, aux hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, aux travailleurs des canalisations et des stations d'épuration et au personnel de laboratoire travaillant avec du virus de l'hépatite A.

Contre-indications à la vaccination contre l'hépatite A.

En cas de maladie bénigne, il suffit de retarder la vaccination de 1-2 semaines. Une allergie grave à l'une des substances contenues dans le vaccin ou l'apparition d'une réaction allergique grave après une dose de vaccin sont des contre-indications à effectuer ou poursuivre la vaccination. Si un problème particulier vous inquiète, parlez-en à votre médecin.

Coûts de la vaccination contre l'hépatite A.

La vaccination contre l'hépatite A est remboursée par l'assurance obligatoire des soins pour toutes les personnes à risques élevés d'hépatite A citées ci-dessus - à l'exception des voyageurs et des indications professionnelles qui sont à charge de l'employeur. Les indications de la vaccination contre l'hépatite A recoupant souvent celles de la vaccination contre l'hépatite B, il convient de considérer la vaccination combinée chaque fois que l'indication à vacciner contre l'une ou l'autre est posée. Le remboursement de la vaccination combinée n'est toutefois pas assuré pour toutes les personnes susmentionnées.

Votre médecin vous recommande la vaccination contre l'hépatite A.

Parlez de la vaccination contre l'hépatite A (avec ou sans vaccin contre l'hépatite B) avec votre médecin, qui répondra volontiers à vos questions et saura vous conseiller.

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

Tampon du médecin

Etat: décembre 2018

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:
OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

N° de commande: **311.278.f**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Recommandations vaccinales et mesures de lutte,
Office fédéral de la santé publique OFSP
Tél. secrétariat : +41 (0)58 463 87 06, fax secrétariat : +41 (0)58 463 87 95
E-Mail : cfv@bag.admin.ch, Internet : www.cfv.ch